

TRAITEMENT DE L'IMAGE - NIVEAU MOYEN

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans cette unité, l'étudiant prouvera qu'il a maîtrisé les capacités terminales de l'unité "Traitement de l'image: niveau élémentaire"

Titre pouvant en tenir lieu: **Traitement de l'image: niveau élémentaire**

2. PROGRAMME

L'étudiant doit être capable de :

- produire une image en tenant compte des différents paramètres de réglage;
- transformer une image avec les différents outils de retouche (les tracés, les couches);
- utiliser les différents outils spéciaux: homothétie, torsion, flou, etc.;
- utiliser les filtres, les effets, les scripts;
- gérer et séparer les couleurs;
- convertir les couleurs; NB-couleur, RVB, CMJN;
- intégrer l'image dans différentes applications;
- utiliser les outils de compression;
- préparer une image pour la diffusion: impression, photocomposition, WEB.

3. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le seuil de réussite sera considéré comme atteint si l'étudiant est capable de présenter différentes réalisations, avec implication de différents éléments saisis ou créés, en respectant les étapes intermédiaires et les techniques de base d'élaboration de l'image numérique, telles que, en particulier:

- transformer une image numérique en utilisant les différents outils afin d'obtenir différentes images de synthèse suivant le schéma demandé;
- préparer l'image pour la photocomposition.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la qualité technique
- du soin apporté à la réalisation
- des qualités esthétiques
- de la composition
- du respect des règles de sécurité
- du degré d'autonomie atteint.